

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 12 décembre 2024

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 16

Votants : 23

Absents : 7

Procurations : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

M DI NATALE Paolo donne procuration à Loïc LE BLEVEC
M. ARNAUD Hervé donne procuration à M. Daniel SALVADOR
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme Monique JACQUEMIN
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. CAPELLI Fabrice donne procuration à Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Objet : VIE ASSOCIATIVE - Subventions de fonctionnement aux associations 2024/2025

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la vie associative, informe les membres du conseil que la commission « Vie associative » qui s'est réunie le 12 novembre dernier a examiné les demandes de subventions reçues des associations pour la période de septembre 2024 au 31 août 2025, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue au BP 2024.

En préambule, elle précise que la commune attribue des subventions de fonctionnement (critères : les publics enfants et âgés, le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier) et des subventions sur projets (l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la ville, la gratuité des activités...).

Elle rappelle que la Mairie apporte aussi un soutien logistique aux activités associatives : prêt de salles, achat de matériel, communications sur les supports municipaux d'information, sur le site de la commune...

Il est proposé les attributions suivantes :

Association	Montant proposé en euros
La Dansery	400,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Arts&Zik	1 000,00 €
Foyer Rural	1 300,00 €
TOTAL Vie Associative	3 200,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le vote des subventions de fonctionnement aux associations LA DANSERY, ARTS&ZIK et FOYER RURAL pour l'année 2024/2025
- APPROUVE à l'unanimité des votants (ne prennent pas part au vote ni au débat Mme le Maire, Mme Houvenaghel, M. Mercier, M. Lavie) le vote de la subvention de fonctionnement au COMITE DE JUMELAGE pour l'année 2024/2025
- La dépense est prévue au budget primitif 2024
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le